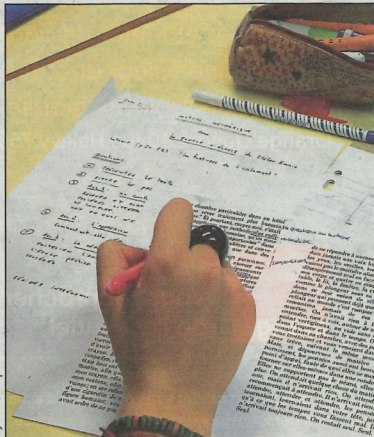


## Après la Toussaint, les devoirs pourront aussi se faire au collège

« Une part importante des inégalités scolaires se joue en dehors de la salle de classe », relevait dans son programme électoral Emmanuel Macron. D'où son intention de remettre « des études dirigées [les devoirs faits au collège] partout dans les établissements ». La mesure, gratuite, entrera en vigueur après les vacances de la Toussaint et s'adressera à tout collégien volontaire pour suivre ces sessions « d'une durée minimale de quatre hebdomadaires », précise la rue de Grenelle. Chaque établissement décidera du moment où il les organisera (après la classe, durant la pause méridienne ou les heures de permanence). Les élèves seront encadrés par des enseignants volontaires payés en heures supplémentaires, de surveillants, des volontaires du service civique qui suivront une formation, des membres d'associations de soutien scolaire agréées par le ministère. Les syndicats espèrent que la mesure présentée comme « d'équité sociale et de prévention du décrochage » concernera « les enfants qui en ont le plus besoin », relève Valérie Sipahimalani, secrétaire générale adjointe du Snes. Notamment « ceux qui n'ont pas d'es-

pace pour travailler chez eux ou qui ont du mal à s'y mettre seuls », complète Claire Krepper, secrétaire nationale du SE-Unsa. Les syndicats craignent également que les moyens humains ne soient pas suffisants, comme le niveau de formation des encadrants. Ces derniers devront « apprendre à piloter un groupe, comprendre les attendus pédagogiques vis-à-vis des élèves... Sinon, l'aide deviendra contre-productive », prévient Valérie Sipahimalani. ■ D. B.



Lydie / Sipa

La mesure, gratuite, sera proposée aux élèves volontaires.